

RÈGLEMENT 1692-00-2014

CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

CODIFICATION ADMINISTRATIVE

La présente codification administrative comprend le règlement original ainsi que les règlements modificateurs suivants :

Numéro du règlement	Date d'entrée en vigueur
1692-01-2014	4 juin 2014
1692-02-2014	23 juillet 2014
1692-03-2014	1 ^{er} octobre 2014
1692-04-2014	12 décembre 2014
1692-05-2015	29 mai 2015
1692-06-2015	23 décembre 2015
1692-07-2016	6 avril 2016
1692-08-2016	1 ^{er} juin 2016
1692-09-2016	31 août 2016
1692-10-2016	21 décembre 2016
1692-11-2017	31 mai 2017
1692-12-2017	20 décembre 2017
1692-13-2018	4 mars 2018
1692-14-2018	4 juillet 2018
1692-15-2018	18 juillet 2018
1692-16-2018	13 décembre 2018
1692-17-2019	11 décembre 2019

Ce document constitue une codification administrative et n'a aucune valeur légale. Elle a été confectionnée dans le seul but de faciliter la lecture quant à la compréhension des textes réglementaires applicables. Seul le règlement original ainsi que ses amendements ont une valeur légale.

À titre indicatif, la référence utilisée dans le texte désigne le numéro du règlement modificateur et l'article apportant la modification. La date précise de l'entrée en vigueur du règlement modificateur est indiquée ci-dessus. Lorsque le règlement est modifié par résolution, le numéro du règlement modificateur, ainsi que l'article apportant la modification, sont remplacés par le numéro de la résolution en question. Bien que la référence soit indiquée à la fin de l'article concerné, elle vise toutes les modifications apportées audit article.

LE CONSEIL DE LA VILLE DE BELOEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1. Les tarifs exigés pour tous biens, services ou toutes activités sont prévus à l'annexe A, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

- Article 2.** Les tarifs apparaissant à l'annexe A ne comprennent pas nécessairement la taxe sur les produits et services et la taxe sur la vente du Québec. Néanmoins, lesdites taxes seront facturées dans les cas où elles sont exigibles.
- Article 3.** À moins d'indication contraire, tous les montants facturés en vertu du présent règlement sont payables en un seul versement dans les 30 jours suivant l'expédition du compte. Des frais d'intérêt au taux de 7% annuellement seront applicables à toutes factures non payées à échéance.
- Article 4.** En cas d'incompatibilité entre les dispositions du présent règlement et celles de tout autre règlement de la Ville existant au moment de son entrée en vigueur, les dispositions du présent règlement ont préséance.
- Article 5.** Les règlements 1152-00-89, 1403-00-98, 1421-00-99, 1426-00-99, 1439-00-2001 et 1451-00-2001 et leurs amendements sont abrogés.
- Article 6.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE A

GRILLES DE TARIFICATION

[1692-17-2019, art. 1]

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

SUJET	DESCRIPTION	TARIF 2020
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Frais pour chèque non encaissable	Cour municipale	35,00 \$
	Autres dossiers	10,00 \$
Demandes d'accès à des documents	Documents régis par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publiques	Tarifs prévus au <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels</i>
Assermentation (aucun document à compléter)	Résident de Beloeil	Gratuit
	Non-résident	5,00 \$
Frais de paiement de constat d'infraction par Constat Express	Paiement complet (un seul versement)	5,00 \$
	Versement mensuel sur entente de paiement	3,00 \$
Relevé de taxes et d'évaluation d'une propriété	Certificat d'évaluation	25,00 \$ / unité
	Certificat de confirmation de taxes	30,00 \$ / unité
ENREGISTREMENT DES CHIENS ET DES CHATS		
Enregistrement des chiens	Coût annuel de l'enregistrement, incluant une médaille d'identité	25 \$ / année
Enregistrement des chats	Coût annuel de l'enregistrement, incluant une médaille d'identité	chat stérilisé : 15 \$ / année chat non stérilisé : 25 \$ / année
MARIAGE CIVIL ET UNION CIVILE		
Célébration de mariage civil et union civile par le maire ou un représentant de la municipalité	À l'hôtel de ville	Tarifs prévus au Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe
	Dans un autre bâtiment municipal	50 \$ + Tarifs prévus au Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe
	Autre lieu sur le territoire de la municipalité	Tarifs prévus au Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe
DEMANDES DE RÉVISION ADMINISTRATIVE EN MATIÈRE D'ÉVALUATION FONCIÈRE		
Conformément aux articles 135 et 263.2 de la loi sur la fiscalité municipale chapitre F-2.1, lors d'une demande de révision administrative en matière d'évaluation foncière, des frais non remboursables sont exigés.		
Pour une unité dont la valeur foncière inscrite au rôle est inférieure ou égale à 500 000 \$		75,00 \$
Pour une unité dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 500 000 \$ et inférieure ou égale à 2 000 000 \$		300,00 \$
Pour une unité dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 2 000 000 \$ et inférieure ou égale à 5 000 000 \$		500,00 \$
Pour une unité dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 5 000 000 \$		1 000,00 \$
CONFÉRENCES		
Frais d'admission pour les conférences organisées par le comité d'embellissement de la Ville	Résident	8,00 \$
	Non-résident	12,00 \$
LOCATION DE SALLES À L'HOTEL DE VILLE		
Salle d'audience de la Cour municipale	Sans utilisation du système d'enregistrement	50 \$/période de 4 heures
	Avec utilisation du système d'enregistrement	125 \$/ période de 4 heures

2. BIBLIOTHÈQUE

SUJET	DESCRIPTION	TARIF 2020
AMENDES		
Document	Document imprimé, document multimédia (livre audio, DVD), périodiques	0,10 \$ / jour / doc 10,00 \$ max / doc
Livre en location	Best-sellers	0,50 \$ / jour / doc 10,00 \$ max / doc
REMPLACEMENT, PERTE OU BRIS		
Document perdu ou inutilisable car trop endommagé		Prix document + 3,00 \$ + frais de retard
Document donné	Document remis gratuitement à la ville par une personne	Coût de remplacement + 3,00 \$ + frais de retard
Document gratuit	Document remis gratuitement à la ville (publication gouvernementale)	5,00 \$ + 3,00 \$ + frais de retard
Document légèrement endommagé	Bris mineur qui peut être réparé à notre service	5,00 \$
Remplacement de la carte Accès	Tous	5,00 \$
RÉSERVATION		
Réservation de document	Tous, sauf location best-sellers qui ne peuvent être réservés	1,00 \$
LOCATION		
Livres en location		1,50 \$ / semaine L'utilisateur décide de sa durée de prêt (1, 2, 3 semaines) le prix est donc en conséquence de la durée de prêt
INTERNET		
Impression aux postes Internet	Noir et blanc	0,25 \$ / page
	Couleur	1,00 \$ / page
Écouteurs	Écouteurs pour le laboratoire informatique	2,00 \$
DIVERS		
Photocopie	Noir et blanc	0,10 \$ / page
Sac réutilisable		2,00 \$
Prêt entre bibliothèques		Gratuit
Café		1,50 \$
Visite guidée	Visite d'une heure guidée et animée par la personne responsable de l'animation ou la directrice	Gratuite
Livres usagés	Provenant des dons, des livres élagués, etc.	1,00 \$ par livre, livre de poche, ou livre pour enfants
		1,00 \$ pour 4 périodiques
ABONNEMENT		
Résident par la carte Accès		Gratuit Abonnement valide pour 3 ans
Employés de la Ville de Beloeil (excluant les membres de sa famille) par la Carte Accès		
Abonné collectif par la carte Accès (école, garderie, organisme identifié comme OSBL et institutions publiques)		
Résident de Mont-Saint-Hilaire selon entente avec la carte Accès		
Non-résident - abonnement individuel avec la carte Accès		75 \$ Abonnement valide pour 1 an
Non-résident - abonnement familial avec la carte Accès	Membres d'une même famille vivant à la même adresse	180 \$ Abonnement valide pour 1 an
LOCATION DE SALLES		
- Salle des Lettres ⁽¹⁾	Associations reconnues et organismes sans but lucratif :	
- Salle des Arts (sous-sol)	1 période ⁽²⁾	50,00 \$
- Laboratoire informatique	2 périodes ou plus	25,00 \$ / période
- Bibliothèque (salle de référence, secteur des jeunes, salle principale, verrière, etc.)	Autres : 1 période	100,00 \$
	2 périodes ou plus	50,00 \$ / période

⁽¹⁾ Le service de la bibliothèque a toujours priorité quant à l'utilisation de cette salle et peut annuler toute réservation en donnant un avis préalable à l'organisme ou à l'individu concerné, conditionnellement à sa disponibilité et dans le respect des conditions de l'article 20 du règlement 1454-00-2001 concernant l'utilisation et la fréquentation de la bibliothèque municipale

⁽²⁾ Période : Avant-midi : 7 h à 12 h
Après-midi : 12 h à 18 h
Soirée : 18 h à 23 h
Les heures de début et de fin des périodes peuvent varier

3. GÉNIE

SUJET	DESCRIPTION		TARIF 2020
Branchement au réseau d'infrastructures municipales	Tout immeuble désirant être desservi par l'égout sanitaire construit dans le cadre du règlement d'emprunt 1686-01-2013 modifiant le règlement 1686-00-2012 et qui n'est pas dans un bassin pour fin de taxation visé par ledit règlement.		3,46 \$ par mètre carré du terrain de l'immeuble desservi
Main d'œuvre	Temps	Taux	
Service d'ingénierie (Ingénieur)	Temps simple	60,00 \$	Sur les heures régulières de travail
Service technique (Technicien en génie civil)	Temps simple	40,00 \$	Sur les heures régulières de travail

4. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

SUJET	DESCRIPTION	TARIF 2020
ACTIVITÉS		
Carte Accès	Résident - valide 3 ans	Gratuit
	Voisin - valide 3 ans	Gratuit
	Non-résident individuel - valide 1 an	75,00 \$
	Non-résident famille - valide 1 an	180,00 \$
	Remplacement d'une carte	5,00 \$
Camps de jour, service de garde et Club Ados		50% du coût de revient
Camps spécialisés, semaine de relâche scolaire et activités parascolaires		75% du coût de revient
Fête d'enfants	Service de fêtes d'enfants	150,00 \$
Tennis et autres activités sportives	Mineurs	75% du coût de revient
	Adultes	100% du coût de revient
Activités, cours, ateliers et animation culturelle, communautaire et de loisir	Mineurs	75% du coût de revient
	Adultes	100% du coût de revient
Spectacles Maison Villebon	Spectacles réguliers - avec carte Accès	4,35 \$
	Spectacles réguliers - sans carte Accès	6,09 \$
	Spectacles Nouveaux Visages - avec carte Accès	4,35 \$
	Spectacles Nouveaux Visages - sans carte Accès	6,09 \$
	Spectacles en après-midi - avec carte Accès	4,35 \$
	Spectacles en après-midi - sans carte Accès	6,09 \$
	10 spectacles payants et plus - avec carte - pour citoyens de Beloeil seulement	15% rabais
	Spectacles pour enfants (1 an et plus) - avec carte enfant - tarification pour parents et enfants	Gratuit
	Spectacles pour enfants (1 an et plus) - sans carte - tarification pour parents et enfants	4,35 \$
	Films et documentaires - avec carte	Gratuit
	Films et documentaires - sans carte	4,35 \$
	PassÂges - avec carte Accès	Gratuit
	PassÂges - sans carte Accès	4,35 \$
	⁽¹⁾ Le coût de revient des activités est établi en fonction des dépenses suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Salaire des employés du programme ou des contractuels - Matériel et équipements requis - Promotion et publicité - Transport et frais de sorties 	
ABONNEMENT AUX ACTIVITÉS ET TARIFS JOURNALIERS		
TENNIS		
Abonnement / Chalet Félix-Martin et Chalet Victor-Brillon Carte Accès Beloeil obligatoire	Enfant-étudiant-âge d'or	61,04 \$
	Adulte	97,47 \$
	Couple	115,77 \$
	Famille	125,64 \$
Abonnement / Chalet Victor-Brillon seulement Carte Accès Beloeil obligatoire	Enfant-étudiant-âge d'or	24,36 \$
	Adulte	39,00 \$
	Couple	46,31 \$
	Famille	50,26 \$
Droit de jeu pour les non-membres (tarif par personne)	Chalet Félix-Martin	Détenteur carte Accès : 4,58 \$ / heure Non détenteur carte Accès : 6,87 \$ / heure
	Chalet Victor Brillon	Détenteur carte Accès : 3,05 \$ / heure Non détenteur carte Accès : 4,58 \$ / heure
Tournoi de tennis / tarification par participant, peu importe la catégorie (simple ou double)	Détenteur carte Accès - 1 catégorie	22,15 \$
	Non détenteur carte Accès - 1 catégorie	26,55 \$
	Détenteur carte Accès - 2e catégorie	16,10 \$
	Non détenteur carte Accès - 2e catégorie	19,30 \$
Ligue de tennis adulte Carte Accès Beloeil obligatoire	Membre	50,00 \$
	Non-membre	62,50 \$
Ligue de tennis junior 40-0 Carte Accès Beloeil obligatoire	Membre	190,00 \$
	Non-membre	237,50 \$

4. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

SUJET	DESCRIPTION	TARIF 2020	
BADMINTON PARENT-ENFANT			
	Tarif journalier	Enfant détenteur carte Accès	2,00 \$
		Enfant non détenteur carte Accès	3,00 \$
		Adulte détenteur carte Accès	3,04 \$
		Adulte non détenteur carte Accès	4,56 \$
JEUX LIBRES			
	Tarif journalier	Enfant détenteur carte Accès	2,00 \$
		Enfant non détenteur carte Accès	3,00 \$
		Adulte détenteur carte Accès	3,04 \$
		Adulte non détenteur carte Accès	4,56 \$
ARÉNA ANDRÉ-SAINT-LAURENT			
	Patin libre - journalier	Enfant - aîné détenteur carte Accès	2,00 \$
		Enfant - aîné non détenteur carte Accès	3,00 \$
		Adulte détenteur carte Accès	3,04 \$
		Adulte non détenteur carte Accès	4,56 \$
Patin libre - abonnement Carte Accès Beloeil obligatoire		Enfant	0,16 \$ / période
		Étudiant et aîné	0,17 \$ / période
		Adulte	0,20 \$ / période
		Famille	0,29 \$ / période
LOCATION DE LOCAUX ET PLATEAUX SPORTIFS			
Terrain de balle éclairé	Organisme		23,96 \$ / heure
		À compter du 1er mai 2020	23,96 \$ / heure
	ABMB		12,87 \$ / heure
		À compter du 1er mai 2020	12,87 \$ / heure
	Privé		65,90 \$ / heure
		À compter du 1er mai 2020	65,90 \$ / heure
Terrain de balle non-éclairé	Organisme		14,76 \$ / heure
		À compter du 1er mai 2020	14,76 \$ / heure
	ABMB		8,03 \$ / heure
		À compter du 1er mai 2020	8,03 \$ / heure
	Privé		40,62 \$ / heure
		À compter du 1er mai 2020	40,62 \$ / heure
Terrain de soccer	Organisme terrain éclairé		23,96 \$ / heure
		À compter du 1er mai 2020	14,76 \$ / heure
	Organisme terrain non-éclairé		8,03 \$ / heure
		À compter du 1er mai 2020	8,03 \$ / heure
	CSV - micro terrain		9,22 \$ / heure
		À compter du 1er mai 2020	9,22 \$ / heure
	CSRV - soccer à 7		12,88 \$ / heure
		À compter du 1er mai 2020	12,88 \$ / heure
	CSRV - soccer à 9 et à 11		40,62 \$ / heure
À compter du 1er mai 2020		40,62 \$ / heure	
Privé terrain non-éclairé		65,90 \$ / heure	
	À compter du 1er mai 2020	65,90 \$ / heure	
Terrain de pétanque / surface multifonctionnelle	Organisme		12,28 \$ / heure
		À compter du 1er mai 2020	12,28 \$ / heure
CENTRE COMMUNAUTAIRE TRINITÉ-SUR-			
Locaux exclusifs	Organisme		16,53 \$ / pied ²
Salle multifonctionnelle D-021	Organisme mineur		11,19 \$ / heure
		À compter du 1er septembre 2020	11,36 \$ / heure
	Organisme d'entraide		11,19 \$ / heure
		À compter du 1er septembre 2020	11,36 \$ / heure
	Organisme adulte		20,35 \$ / heure
	À compter du 1er septembre 2020	20,65 \$ / heure	
ARÉNA ANDRÉ-SAINT-LAURENT			
Location de glace	Organisme mineur		74,99 \$ / heure
		À compter du 1er janvier 2020	212,92 \$ / heure
	Hockey - Poly (local + salaire employé)		216,07 \$ / heure
		À compter du 1er janvier 2020	248,96 \$ / heure
	Privé avec contrat		252,65 \$ / heure
		À compter du 15 août 2020	263,96 \$ / heure
	Privé sans contrat		267,87 \$ / heure
À compter du 15 août 2020		55 \$ / heure	
Aréna utilisation estivale		51,50 \$ / heure	
	À compter du 15 août 2020		

4. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

SUJET	DESCRIPTION	TARIF 2020
LOCAUX VILLE - ANNUEL		
Maison Huot	Atelier de céramique	1 160,74 \$
		À compter du 1er septembre 2020 1 177,92 \$
	Atelier de peinture	891,03 \$
		À compter du 1er septembre 2020 1 177,92 \$
Maison Villebon (sous-sol)	Association des Tisserands	540,63 \$
		À compter du 1er septembre 2020 548,63 \$
Centre des loisirs	Atelier du vitrail	897,05 \$
		À compter du 1er septembre 2020 910,33 \$
	1 000,21 \$	
	Cercle de fermières	À compter du 1er septembre 2020 1 015,01 \$
		540,63 \$
Sculpture sur bois	À compter du 1er septembre 2020 548,63 \$	
MAISON VILLEBON		
Location aux organismes reconnus		À compter du 1er janvier 2020 7,15 \$ / heure
Location au privé		À compter du 1er janvier 2020 36,14 \$ / heure (minimum 3 heures)
	Location au privé frais d'administration par location - non remboursable	50,00 \$
Redevances à la Socan s'il y a spectacle	Privé	40,00 \$
Personnel supplémentaire		
Responsable technique - bloc de 5 heures		260,00 \$
Responsable technique - bloc de 10 heures	Privé	405,00 \$
Services		
Accord de piano (si requis)	Privé	110,00 \$
Vente Alcool (tous les tarifs de la vente d'alcool incluent les taxes) - Soirs de spectacles, activités Ville et		
Bière		5,00 \$
Verre vin ou sangria		5,00 \$
Bouteille de vin - Spectacle Villebon		25,00 \$
Bouteille de vin, mousseux et champagne - événement privé		Coût d'achat x 1,5
Spiritueux au verre		6,00 \$
Spiritueux à 3/4 d'onze (<i>shooter</i>)		3,00 \$
Eau, thé et café		1,50 \$
Perrier		2,50 \$
Jus		2,00 \$
Noix		2,00 \$
Croustilles		1,50 \$
Jujubes		0,50 \$
Vente Alcool (tous les tarifs de la vente d'alcool incluent les taxes) - LOCATION PRIVÉES		
Bière		6,00 \$
Verre vin ou sangria		7,00 \$
Bouteille de vin - Spectacle Villebon		30,00 \$
Bouteille de vin, mousseux et champagne - événement privé		Coût d'achat x 2
Spiritueux au verre		8,00 \$
Spiritueux à 3/4 d'onze (<i>shooter</i>)		3,50 \$
Eau, thé et café		2,00 \$
Perrier		3,00 \$
Jus		2,50 \$
Noix		2,50 \$
Croustilles		2,00 \$
Jujubes		0,50 \$
CENTRE DES LOISIRS		
Tarifification des locaux pour les organismes reconnus		
Cuisine	Enfants et aînés	6,11 \$ / heure
		À compter du 1er septembre 2020 6,20 \$ / heure
	Adultes	11,19 \$ / heure
		À compter du 1er septembre 2020 11,36 \$ / heure

4. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

SUJET	DESCRIPTION	TARIF 2020
Gymnase - activités communautaires et sportives	Enfants et aînés	11,19 \$ / heure
		À compter du 1er septembre 2020 11,36 \$ / heure
	Adultes	16,28 \$ / heure
		À compter du 1er septembre 2020 16,52 \$ / heure
	Privé (activités sportives seulement)	42,74 \$ / heure
		À compter du 1er septembre 2020 43,37 \$ / heure
Salle multifonctionnelle 201	Enfants et aînés	6,11 \$ / heure
		À compter du 1er septembre 2020 6,20 \$ / heure
	Adultes	11,19 \$ / heure
		À compter du 1er septembre 2020 11,36 \$ / heure
Salle multifonctionnelle 203	Enfants et aînés	6,11 \$ / heure
		À compter du 1er septembre 2020 6,20 \$ / heure
	Adultes	11,19 \$ / heure
		À compter du 1er septembre 2020 11,36 \$ / heure
Salle multifonctionnelle 204	Enfants et aînés	6,11 \$ / heure
		À compter du 1er septembre 2020 6,20 \$ / heure
	Adultes	11,19 \$ / heure
		À compter du 1er septembre 2020 11,36 \$ / heure
Salles multifonctionnelles 203 et 204	Enfants et aînés	8,14 \$ / heure
		À compter du 1er septembre 2020 8,26 \$ / heure
	Adultes	16,28 \$ / heure
		À compter du 1er septembre 2020 16,52 \$ / heure
Salle multifonctionnelle 207	Enfants et aînés	6,11 \$ / heure
		À compter du 1er septembre 2020 6,20 \$ / heure
	Adultes	11,19 \$ / heure
		À compter du 1er septembre 2020 11,36 \$ / heure
Salle multifonctionnelle 205	Enfants et aînés	8,14 \$ / heure
		À compter du 1er septembre 2020 8,26 \$ / heure
	Adultes	16,28 \$ / heure
		À compter du 1er septembre 2020 16,52 \$ / heure
CENTRE CULTUREL		
Salle de spectacles	Association accréditée Ville de Beloeil	150,00 \$ / jour
	Organisme communautaire/charité de Beloeil	150 \$ / jour
	Organisme communautaire/charité à l'extérieur de Beloeil	175 \$ / jour
	Résident de Beloeil	200 \$ / jour
	Établissement d'enseignement de Beloeil	200 \$ / jour
	Établissement d'enseignement à l'extérieur de Beloeil	250 \$ / jour
	Tarif régulier	350 \$ / jour
Salle de spectacles (suite)	2 placiers	Inclus
	Directeur technique	Tarif réel des Diffusions de la Coulisse
	Technicien	Tarif réel des Diffusions de la Coulisse
	Système de son de base	inclus
	Système de son complet et sonorisateur	750 \$ / jour
	Événement estival	Selon entente avec Diffusions de la Coulisse
Hall d'exposition	Association accréditée Ville de Beloeil	150 \$ / jour ou 300 \$ / semaine
	Exposant résident de Beloeil	250 \$ / jour ou 500 \$ / semaine
	Exposant non-résident de Beloeil	300 \$ / jour ou 600 \$ / semaine
	Artiste solo résident Ville de Beloeil	250\$ / semaine
	Atelier/conférence résident de Beloeil	150 \$ / jour ou 3 à 7 jours 400 \$
	Atelier/conférence non-résident de Beloeil	200 \$ / jour ou 3 à 7 jours 600 \$
	Événement avec location salle de spectacles	50 \$ / jour
	Exposition estivale	Selon entente avec Diffusions de la Coulisse

4. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

SUJET	DESCRIPTION	TARIF 2020
LOCAUX COMMISSION SCOLAIRE		
Écoles primaires		
Jolivent - gymnase	Organisme	6,86 \$ / heure
		À compter du 1er septembre 2020 6,96 \$ / heure
Le-Petit-Bonheur - gymnase	Organisme	8,96 \$ / heure
		À compter du 1er septembre 2020 9,09 \$ / heure
Le Tournesol - gymnase	Organisme	11,38 \$ / heure
		À compter du 1er septembre 2020 11,55 \$ / heure
St-Mathieu - gymnase	Organisme	9,03 \$ / heure
		À compter du 1er septembre 2020 9,16 \$ / heure
St-Mathieu - cafétéria	Organisme	6,49 \$ / heure
		À compter du 1er septembre 2020 6,59 \$ / heure
Au Cœur-des-Monts - salle multi	Organisme	11,29 \$ / heure
		À compter du 1er septembre 2020 11,46 \$ / heure
Au Cœur-des-Monts - gymnase	Organisme	13,72 \$ / heure
		À compter du 1er septembre 2020 13,92 \$ / heure
Gymnases écoles primaires	Groupe spontané	À compter du 1er septembre 2020 21,31 \$ / heure
Surveillants d'installation	Organisme et groupe spontané	À compter du 1er septembre 2020 14,24 \$ / heure
École Cédar - gymnase		8,36 \$ / heure
École secondaire Polybel		
Classe	Organisme	6,83 \$ / heure
		À compter du 1er septembre 2020 6,93 \$ / heure
Cafétéria	Organisme	17,26 \$ / heure
		À compter du 1er septembre 2020 17,52 \$ / heure
Salle de jeux	Organisme	17,26 \$ / heure
		À compter du 1er septembre 2020 17,52 \$ / heure
Hall d'entrée	Organisme	6,83 \$ / heure
		À compter du 1er septembre 2020 6,93 \$ / heure
Palestre	Organisme	12,16 \$ / heure
		À compter du 1er septembre 2020 12,34 \$ / heure
Gymnase double	Organisme	20,20 \$ / heure
		À compter du 1er septembre 2020 20,50 \$ / heure
Gymnase A118	Organisme	17,81 \$ / heure
Auditorium	Organisme	10,94 \$ / heure
		À compter du 1er septembre 2020 11,10 \$ / heure
Surveillant et entretien	Organisme	25,76 \$ / heure
Technicien	Organisme	40 \$ / heure
VENTE DE MATÉRIEL ET D'ÉQUIPEMENT		
Matériel et équipement utiles à la pratique des activités tels que casques de bains, balles de tennis, etc.		Coût d'achat + 30%
FRAIS DIVERS		
Annulation d'inscription dans les délais prescrits		15,00 \$
Location de kiosque activité KAPUT	Détenteur carte Accès	Gratuit
	Non-détenteur carte Accès	50 \$

4. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

SUJET	DESCRIPTION	TARIF 2020
FOODTRUCK		
Pour les événement Ville et organismes reconnus seulement	Repas complet - Catégorie A du plan de partenariat (2 500 à 5 000 personnes)	100,00 \$
	Collation - Catégorie A du plan de partenariat (2 500 à 5 000 personnes)	50,00 \$
	Repas complet - Catégorie B du plan de partenariat (1 000 à 15 00 personnes)	50,00 \$
	Collation - Catégorie B du plan de partenariat (1 000 à 1 500 personnes)	25,00 \$
	Repas complet - Catégorie C du plan de partenariat (50 à 200 personnes)	Gratuit
	Collation - Catégorie C du plan de partenariat (50 à 200 personnes)	Gratuit
TOURNAGES CINÉMATOGRAPHIQUES		
Coût du permis sans fermeture de rue	par demi-journée de tournage	153,75 \$ (taxes incluses)
Coût du permis sans fermeture de rue	par jour de tournage	261,38 \$ (taxes incluses)
Coût du permis avec fermeture de rue par intermittence	par demi-journée ou jour de tournage	363,88 \$ (taxes incluses)
Coût du permis avec fermeture de rue partielle ou complète	par demi-journée ou jour de tournage	522,75 \$ (taxes incluses)
Utilisation des services des employés municipaux		Taux réels
Location d'un parc ou piste cyclable pour tournage		14,76 \$ / heure
Tournage dans les édifices municipaux, parcs, espaces verts et plateaux sportifs		Tarifs de location selon le présent règlement

5. TRAVAUX PUBLICS

SUJET	DESCRIPTION	TARIF 2020
FRAIS D'ADMINISTRATION	En sus des items des sections ayant un astérisque (*)	15 % jusqu'à concurrence de 175 \$ par facture
FOURNITURES (*)		
Boîte de service brisée	Installation de la boîte de services à une résidence suite à un bris par le citoyen	Matériaux au coût réel + main d'œuvre (selon taux décrit au présent règlement)
Produits d'aqueduc, d'égoût et de voirie	Matériaux et services divers	Matériaux au coût réel + main d'œuvre s'il y a lieu (selon taux décrit au présent règlement)
MACHINERIE (*)		
		Tarif horaire (main-d'oeuvre en sus)
Véhicules et équipements	Camionnette/fourgonnette	22,15 \$
	Camion 6 roues	46,10 \$
	Camion 6 roues - avec équipement à neige	63,35 \$
	Camion 6 roues - avec équipement à neige & saleuse	73,95 \$
	Camion outil	43,05 \$
	Camion 10 roues	57,30 \$
	Camion 10 roues - avec équipement à neige	71,10 \$
	Camion de service - aqueduc/égout	50,40 \$
	Rétrocaveuse (pépine)	59,55 \$
	Rétrocaveuse avec plaque vibrante	69,30 \$
	Rétrocaveuse avec marteau hydraulique	80,05 \$
	Chargeuse pelleuse	88,90 \$
	Chargeuse pelleuse - avec souffleuse	155,05 \$
	Balai aspirateur	122,50 \$
	Compacteur ou plaque vibrante	12,85 \$
	Rouleau compresseur	30,30 \$
	Déneigeuse à trottoir	120,00 \$
	Épandeur remorqué pour abrasifs	17,00 \$
	Tracteur avec faucheuse	36,50 \$ (minimum 200 \$ par unité d'évaluation)
	Véhicules et équipements (suite)	Déchiqueteuse à branches
Machine à vapeur incluant camionnette		46,00 \$
Scie pour asphalte et béton		16,70 \$
Scie mécanique		11,10 \$
Génératrice portative		11,60 \$
Fichoïr électrique		11,60 \$
Soudeuse portative		16,70 \$
Perceuse à béton		16,70 \$
Nacelle de 30 pieds		400,00 \$/journée 1 100,00 \$/semaine 2 850,00 \$/mois 600,00 \$/fin de semaine
Boîte de tranchée ou système d'étalement		83 \$/jour ou 300 \$/semaine
Cône de circulation		1,60 \$/unité/jour
Matériel de signalisation divers sur pied		2,20 \$/unité/jour
Barrière anti-émeute		5,85 \$/unité/jour
Inspection par caméra		116,00 \$ (minimum facturable d'une heure)
MAIN-D'ŒUVRE (*)		
Taux simple		Salaire de la convention collective en vigueur de la classe 5 (échelon maximum) des cols bleus, majoré de 35 % pour les bénéfices maginaux.
Taux supplémentaire (1,5)		1,5 x Taux simple Frais minimum de 3 heures si l'employé est rappelé au travail
Taux double (2,0)		2 x Taux simple Frais minimum de 3 heures si l'employé est rappelé au travail
AUTRES SERVICES (*)		
Remorquage	Lors de l'opération déneigement	Coûts réels
Remplacement des arbres endommagés	Fourniture et main-d'œuvre	Coûts réels de remplacement
Réfection de trottoirs et bordures de béton	Trottoir de 1,2 mètres de large coulé	Coûts réels
	Trottoir de 1,5 mètres de large coulé	
	Bordure coulée	
	Bordure sciée	
Cueillette de branches hors période	Déchiqueteuse incluant camion 6 roues et 2 hommes	150 \$ par heure (1/2 heure minimum)
Raccordement au réseau	Égoût et d'aqueduc	Coût réel des matériaux + main-d'œuvre
Installation d'un compteur d'eau temporaire	Installation (incluant l'enlèvement)	50,00 \$
	Frais de remplacement en cas de perte ou de dommage	Coûts réels
	Paramètres de tarification de l'eau	Prévus au règlement de taxation en vigueur
	Paramètres de tarification pour le traitement des eaux usées	Prévus au règlement de taxation en vigueur, si applicables
Déplacement de bouche d'incendie		Coût réel des matériaux + main-d'œuvre
Déblocage de conduite	Égoût sanitaire	Gratuit en fournissant à la Ville une copie d'un enregistrement vidéo prouvant que le blocage est du côté ville.
Fermeture et ouverture d'entrée d'eau		Horaire régulier de travail: Gratuit avec avis de 48 hrs Urgence ou sans avis: 50 \$/appel
Ajustement ou localisation de boîte de service		Horaire régulier de travail: Gratuit avec avis de 48 hrs Urgence ou sans avis: 50 \$/appel
Travaux de réparation de dommages causés aux équipements de la ville		Coût réel des matériaux + coût de la machinerie et de la main-d'œuvre

5. TRAVAUX PUBLICS

SUJET	DESCRIPTION	TARIF 2020
Évictions	Transport et entreposage des biens	Coût réel des matériaux + coût de la machinerie et de la main-d'œuvre
Autres travaux refacturables non spécifiquement identifié au présent règlement	Suite à des demandes spécifiques afin de répondre à des intérêts d'un individu ou un groupe d'individu (service non collectif)	Coût réel des matériaux + coût de la machinerie et de la main-d'œuvre
ENVIRONNEMENT		
Bac bleu		1er et 2e bac: gratuit 3e bac: 90,00 \$
Barils de pluie		38,00 \$
Composteurs		36,00 \$
Organibacs		1er et 2e bac: gratuit 3e bac: 75 \$
Produits économisateurs d'eau (Trousse éco-fitt)		5,00 \$
ÉCOCENTRE ⁽¹⁾		
Disposition de rebuts :	Bac bleu ou vert de 64 litres	Gratuit
Limité à 12 accès annuels par résidence	Petite remorque (moins de 2,85 m ³)	20,25 \$
	Petite remorque (moins de 2,85 m ³) bardeaux d'asphalte & d'agrégats	50,50 \$
	Grande remorque (entre 2,85 et 5 m ³)	45,50 \$
	Grande remorque (entre 2,85 et 5 m ³) bardeaux d'asphalte & agrégats	95,50 \$
Sans limite d'accès	Appareils électroniques et informatiques	Gratuit
	Bombonnes de propane à usage résidentiel	Gratuit
	Résidus domestiques dangereux (RDD)	Gratuit
	Pneus usagés déjantés	Gratuit
	Pneus usagés avec jantes	5,50 \$ /pneu
Disposition de branches :	À concurrence de 5 mètres cubes	Gratuit
⁽¹⁾ Les rebuts provenant d'activités commerciales ne sont pas acceptés. L'accès est réservé aux citoyens de Beloeil		
DÉPÔT À NEIGE		
Entrepreneur privé		2,00 \$ par mètre cube
Autre municipalité		1,35 \$ par mètre cube
Vignette et frais de gestion annuel	Frais annuel par vignette Exception: Les transporteurs exclusifs à la Ville de Beloeil c'est-à-dire qui ne font pas de transport de neige pour une autre municipalité ou entrepreneurs, ne sont pas assujettis à cette tarification.	52 \$/vignette/année
Pénalité au dépôt à neige	Pénalité pour attente au dépôt à neige suite à non respect de l'heure d'entrée convenue	210 \$/heure
DÉPÔTS DE GARANTIE		
Dépôt de garantie couvrant les frais de laboratoires et de surveillance des travaux de branchement de service		2 000,00 \$
Dépôt préalable à l'exécution de travaux de branchement de services aqueduc et/ou égout pour des bâtiments résidentiels (7 logements et moins) Le coût réel des travaux sera établi après la réalisation des travaux et facturé au requérant. Si le coût réel des travaux excède celui versé en dépôt, le requérant devra payer le montant excédentaire dans les 30 jours de la réception de la facture à cet effet. Si le coût réel des travaux est inférieur au montant du dépôt, la Ville remboursera au requérant le montant versé en trop. (Si travaux effectués entre le 1er décembre et le 1er mai, ajouter 30% à l'estimation des coûts)	Rue dont la largeur maximum est de 9 mètres dont au moins une (1) conduite municipale est localisée du côté opposé de la propriété à raccorder, par rapport à l'axe central de la rue	10 000,00 \$
	Rue dont la largeur maximum est de 9 mètres dont les deux (2) conduites municipales sont localisées du côté de la propriété à raccorder, par rapport à l'axe central de la rue	8 000,00 \$
	Rue dont la largeur est de plus de 9 mètres dont au moins une (1) conduite municipale est localisée du côté opposé de la propriété à raccorder, par rapport à l'axe central de la rue	15 000,00 \$
Dépôt préalable à l'exécution de travaux de branchement de services aqueduc et/ou égout pour des bâtiments résidentiels multi-logement (8 logements et plus), commercial et industriel Le coût réel des travaux sera établi après la réalisation des travaux et facturé au requérant. Si le coût réel des travaux excède celui versé en dépôt, le requérant devra payer le montant excédentaire dans les 30 jours de la réception de la facture à cet effet. Si le coût réel des travaux est inférieur au montant du dépôt, la Ville remboursera au requérant le montant versé en trop. (Si travaux effectués entre le 1er décembre et le 1er mai ajouter 30% à l'estimation des coûts)	Rue dont la largeur maximum est de 9 mètres dont au moins une (1) conduite municipale est localisée du côté opposé de la propriété à raccorder, par rapport à l'axe central de la rue	15 000,00 \$
	Rue dont la largeur maximum est de 9 mètres dont les deux (2) conduites municipales sont localisées du côté de la propriété à raccorder, par rapport à l'axe central de la rue	12 000,00 \$
	Rue dont la largeur est de plus de 9 mètres dont au moins une (1) conduite municipale est localisée du côté opposé de la propriété à raccorder, par rapport à l'axe central de la rue	25 000,00 \$

6. UBANISME

SUJET	TARIF[*1] 2020
PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN USAGE RÉSIDENTIEL (bâtiment principal)	
Construction	
- Unifamiliale (H-1)	300 \$ de base + frais obligatoire pour nettoyage des rues après la construction : 75 \$
- Bifamiliale et trifamiliale (H-2)	300 \$ de base + 100 \$ par unité de logement + frais obligatoire pour nettoyage des rues après la construction : 50 \$ par logement
- Multifamiliale de 4 à 8 logements (H-3)	300 \$ de base + 100 \$ par unité de logement + frais obligatoire pour nettoyage des rues après la construction : 50 \$ par logement
- Multifamiliale de 9 logements et plus (H-4)	300 \$ de base + 100 \$ par unité de logement + frais obligatoire pour nettoyage des rues après la construction : 50 \$ par logement
- Maison mobile (H-5)	25 \$
- Habitation collective (H-6)	300 \$ de base + 100 \$ par unité de logement + frais obligatoire pour nettoyage des rues après la construction : 50 \$ par logement
Transformation	50 \$ (travaux de moins de 25 000 \$) 75 \$ (travaux de 25 000 \$ et plus)
Agrandissement	150 \$
PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN USAGE AUTRE QUE RÉSIDENTIEL (bâtiment principal)	
Construction	300 \$ de base + 2 \$ par m2 d'implantation au sol
Transformation	100 \$ (travaux de moins de 50 000 \$) 200 \$ (travaux de 50 000 \$ et plus)
Agrandissement	150 \$
PERMIS DE CONSTRUCTION (construction, transformation, agrandissement - élément d'architecture, bâtiment et construction accessoires)	
Abri d'auto	50 \$
Garage	50 \$
Remise	50 \$
Piscine, spa et bain tourbillon hors-terre (avec ou sans abri)	40 \$
Piscine, spa ou bassin extérieur creusé	40 \$
Mur de soutènement	50 \$
Muret	50 \$
Escalier extérieur	40 \$
Balcon, galerie, perron, porche, véranda, et caveau faisant corps avec le bâtiment principal	50 \$
Bâtiment accessoire pour un usage résidentiel	50 \$
Bâtiment accessoire pour un usage commercial	50 \$
Bâtiment accessoire pour un usage industriel	50 \$
Bâtiment accessoire pour un usage agricole	50 \$
Bâtiment accessoire pour un usage public	Gratuit
Autre construction accessoire	50 \$
PERMIS DE LOTISSEMENT	
Demande d'opération cadastrale	
- opération destinée à un usage résidentiel	100 \$ de base + 50 \$ par lot
- opération destinée à un usage commercial	150 \$ de base + 50 \$ par lot
- opération destinée à un usage industriel	200 \$ de base + 50 \$ par lot
- opération destinée à un usage public	Gratuit
- opération destinée à un usage agricole	100 \$ de base + 50 \$ par lot
CERTIFICAT D'AUTORISATION	
Changement d'usage ou de destination d'un immeuble	
- ajout d'un usage additionnel à un usage résidentiel	50 \$
- changement d'usage ou de destination d'un immeuble ou d'un local	50 \$
Usage et activité temporaire	
- activité d'exposition et de vente d'œuvre artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (avec place d'affaire sur le territoire de la Ville)	Gratuit
- activité d'exposition et de vente d'œuvre artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (sans place d'affaire sur le territoire de la Ville)	500 \$
- Tout autre usage temporaire	100 \$
Construction, installation ou modification d'un bâtiment temporaire	100 \$
Démolition d'une construction (construction ou bâtiment principal)	100 \$
Déplacement d'une construction (construction ou bâtiment principal)	
- en tout ou en partie sur le même terrain	50 \$ [*2]
- déplacement ou transport d'un bâtiment principal sur un autre terrain	500 \$ [*2]
Excavation du sol	50 \$
Déplacement d'humus	50 \$
Plantation et abattage d'arbres	

6. UBANISME

SUJET	TARIF[*1] 2020
- abattage d'arbre	50 \$ par demande [*3]
- coupe d'assainissement	50 \$
- renaturalisation d'un site	50 \$
Remblais ou déblais	50 \$
Construction, installation ou modification d'une affiche, d'une enseignes ou d'un panneau réclame	
- affichage pour un usage additionnel à l'habitation	50 \$
- tout autres projets d'affichage	150 \$ de base + 25 \$ par enseigne
Construction, installation ou modification d'un auvents	50 \$
Ouvrages dans les zones inondables ou zone de contraintes	200 \$
Ouvrages en milieu humide, sur les rives ou le littoral d'un cours d'eau	200 \$
Construction, installation ou modification d'une antennes de télécommunication et autres dispositifs semblables	250 \$
Construction, modification, réparation d'une entrée charretière	40 \$ [*4]
Construction, modification, réparation d'une éolienne domestique	50 \$
Aménagement de terrain sur un lot destiné à un usage autre que résidentiel	
- aménagement et modification d'une aire de stationnement	50 \$
- aménagement et modification d'une aire de chargement et déchargement	50 \$
- autres aménagement ou modification de l'aménagement de terrain	50 \$
Activité agricole	
- Nouvelle ou modification d'une exploitation agricole impliquant distance séparatrices, une unité d'élevage, un lieu d'entreposage ou d'épandage des engrais de la ferme	300 \$
Installation septique	
- mise en place ou modification de tout type de système	150 \$
- frais pour inspection et entretien d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet (UV) conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement	Coût réel des travaux selon le contrat de service en vigueur
- frais pour inspection et vidange d'une fosse septique conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement	Coût réel des travaux selon le contrat de service en vigueur
Captage des eaux souterraines	50 \$
CERTIFICAT D'OCCUPATION	
Occupation d'un immeuble nouvellement érigé ou modifié ou dont on a changé la destination ou l'usage	2 000 \$
ATTESTATION	
Attestation d'usage	100 \$
Recherche et vérification de droit acquis	500 \$
DEMANDE SOUMISE À L'APPLICATION D'UN RÈGLEMENT À CARACTÈRE DISCRÉTIONNAIRE	
Demande soumise à l'approbation d'un plan	Gratuit
Demande de modification, initiée par le citoyen, d'une demande de PIIA ayant déjà fait l'objet de la délivrance d'un permis (classe d'usage H-1 et H-2)	75 \$
Demande de modification, initiée par le citoyen, d'une demande de PIIA ayant déjà fait l'objet de la délivrance d'un permis (classe d'usage H-3 et H-4)	150 \$
Demande de modification, initiée par le citoyen, d'une demande de PIIA ayant déjà été fait l'objet de la délivrance d'un permis (autres usages)	200 \$
Demande soumise à octroi d'une dérogation mineure - DM	600 \$
Demande soumise à l'autorisation d'un usage conditionnel - UC	600 \$
Demande soumise à l'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - PPCMOI	2 000 \$
AUTRES DEMANDES D'URBANISME	
Demande de modification aux règlements d'urbanisme locaux - MRU	2 000 \$
Demande de modification aux règlements d'urbanisme régionaux - MRU auxquels s'ajoutent les frais d'expertise externe	2 000 \$
Demande d'exemption à l'obligation de fournir des cases de stationnement exigés par les règlements d'urbanisme	2 000 \$ par case manquante
Demande de démolition d'un immeuble en vertu du règlement sur la démolition d'immeuble	400 \$
LOCATION DE SALLE	
Location d'espace au Pavillon d'accueil du Vieux-Beloil	4,53 \$ / pi2
AUTRES SERVICES	
Autorisation de branchement aux services municipaux (égoût pluvial, égoût sanitaire, aqueduc)	50 \$
Inspection du branchement par le Service des travaux publics	125 \$ [*5]
Déneigement (allée et stationnement privé)	200 \$ par entrepreneur + 25 \$ par véhicule
Permis de commerçant itinérant	100 \$

Note : Tous les tarifs sont non remboursables

[*1] pour un projet nécessitant plus d'un permis ou certificats qui concernent des travaux non reliés entre eux, les tarifs pour chacun des permis et certificats doivent être cumulés.

[*2] et, si exigé, le dépôt en garantie d'un montant estimé provisoirement suffisant en vue d'assurer la réparation du préjudice pouvant éventuellement être causé à la municipalité en raison de ce déplacement.

[*3] le certificat d'autorisation pour l'abattage d'un frêne est sans frais.

6. UBANISME

SUJET	TARIF[*1] 2020
<p data-bbox="68 336 1559 403">[*4] les travaux doivent obligatoirement être effectué par la Ville ou un entrepreneur mandaté par la Ville, auxquels s'ajoute le coût réel des travaux selon le contrat de service en vigueur.</p> <p data-bbox="68 403 1559 456">[*5] payable à l'émission du permis. La prise de rendez-vous doit être faite 48 heures avant les travaux, sans quoi des frais de 50 \$ s'ajoutent.</p>	